

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas aux sapeurs-pompiers

P.J. : 1 projet de délibération

Les sapeurs-pompiers du corps de Nouméa assurent des gardes au sein des casernes Lucien Parent et de Normandie, du Centre de Traitement des Appels et des postes de surveillance des plages.

Pour maintenir le potentiel opérationnel et pour s'adapter aux contraintes professionnelles, la Ville fournit le déjeuner et le dîner aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de garde, sur le principe d'une restauration en liaison froide avec barquettes individuelles.

Il est proposé de conclure un marché d'une durée d'un an renouvelable deux fois de manière expresse. Compte tenu du montant du marché estimé à 24 millions F/CFP par an, soit 72 millions F/CFP pour les trois années, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres donnant lieu à la passation d'un marché de clientèle.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché de clientèle sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la préparation et la livraison du déjeuner et du dîner pour les sapeurs-pompiers.

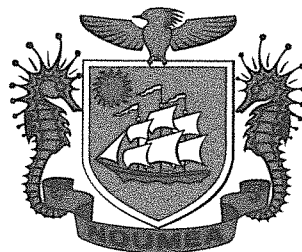
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi **12 DEC.** à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	: 44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un marché de clientèle sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas aux sapeurs-pompiers

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/786 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le marché de clientèle sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour fourniture de repas aux sapeurs-pompiers.

ARTICLE 2 /

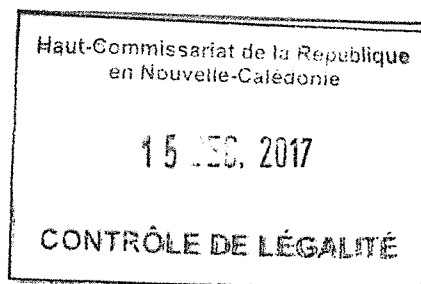
L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la préparation et la livraison du déjeuner et du dîner pour les sapeurs-pompiers de garde au corps de Nouméa, sur le principe d'une restauration en liaison froide avec barquettes individuelles.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 24.000.000 F/CFP par an soit 72.000.000 F/CFP pour la durée totale du marché.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.



ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

12 DEC. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 DEC. 2017

Le Maire,

Sonia LACARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.S.I.S.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~ou~~ publié le 18 DEC. 2017
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances